



COMMISSION RÉGIONALE FAFA

PROCÈS-VERBAL N° 2

Réunion du : Mardi 24 janvier 2023 par voie dématérialisée

Présidence : M. Yassine KHELIF

Présents : MM. Patrick SCALA, Mathieu SAVY, Pierre ALCOVERRO

Assiste(nt) à la séance : Mme Florence DERBESY

La C.R. FAFA se réunit afin de faire un point sur les dossiers FAFA Transports et de procéder à des arbitrages permettant de respecter le montant de l'enveloppe régionale budgétaire octroyée par la LFA, s'établissant ainsi pour la saison 2022/2023 :

- Enveloppe Régionale Transports → 77 000 euros.

A ce jour, 7 dossiers FAFA Transports ont été enregistrés dans l'application portail bleu pour un montant prévisionnel de 137 000 euros.

Afin d'équilibrer le budget, la C.R. FAFA décide de valider en priorité les porteurs de projets n'ayant pas encore bénéficié du dispositif Transport les saisons précédentes et d'étudier les dossiers déjà soumis par ordre chronologique. Il est donc précisé que :

- 4 dossiers seront validés pour un montant total de 77 000 euros (FC BELGENTIEROIS, FC PUGETOIS, FC BEAUSOLEIL, US UNE AUTRE PROVENCE → en attente d'un document complémentaire)
- 1 dossier soumis (SC AIR BEL) ayant déjà bénéficié du dispositif transport est mis en attente de l'enveloppe nationale*
- 2 dossiers non encore soumis (O. ROVENAIN et EURO AFRICAN ASSOCIATION) seront susceptibles d'être soumis en attente de l'enveloppe nationale*

* La CR FAFA indique que les dossiers non subventionnés sur l'enveloppe régionale et les dossiers à venir pourraient être éventuellement présentés après le 30 avril 2023, date de la « renationalisation » des enveloppes régionales si le budget le permet ; les crédits n'ayant pas été consommés par chaque territoire étant versés au sein d'une enveloppe nationale puis à nouveau ventilés par la LFA en vue des dernières attributions de la saison 2022/2023.

Cette information doit être communiquée par les Districts aux clubs concernés et aux nouveaux porteurs de projet.

Le Président de séance
M. Yassine KHELIF

Le Secrétaire
Patrick SCALA